

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société : SODISE

selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Version : N°1 (18/05/2015)

Revision : N°1 (10/09/2015)



DEGRAISSANT-NETTOYANT MOTEUR BIDON 10.5 KG – REFERENCE 14790

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Dégraissant – nettoyant moteur bidon 10.5KG

Référence du produit : 14790

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles

Emploi de la substance / de la préparation : Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SODISE

Adresse : BP 81 – ZA de Stang Ar Garront 29510 CHATEAULIN - FRANCE

Téléphone : 0298861525. Fax : 0298863535.

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1

H318

Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi ; Irritant

R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de la CE », dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes UE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hexyl D-glucoside

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362

Enlever les vêtements contaminés.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société : SODISE

selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Version : N°1 (18/05/2015)

Revision : N°1 (10/09/2015)



DEGRAISSANT-NETTOYANT MOTEUR BIDON 10.5 KG – REFERENCE 14790

P332+P313

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64-02-8 EINECS: 200-573-9	éthylènediaminetétraacetate de tétrasodium Xn R20/22 ; Xi R41 Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	10-25%
CAS: 54549-24-5 EINECS: 259-217-6	hexyl D-glucoside Xi, R41; Eye Dam. 1, H318	2,5-10%
CAS: 68439-57-6 EINECS: 270-407-8	acides sulfoniques, hydroxycalcane en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium Xi R36/38 Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

SVHC Néant

Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004

EDTA et sels	5-15%
Agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistance de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

Après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Aucune mesure particulière n'est requise.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société : SODISE

selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Version : N°1 (18/05/2015)

Revision : N°1 (10/09/2015)



DEGRAISSANT-NETTOYANT MOTEUR BIDON 10.5 KG – REFERENCE 14790

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.
non nécessaire.

Indications concernant le stockage commun:

Autres indications sur les conditions de stockage:

néant

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant les valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs ni les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société : SODISE

selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Version : N°1 (18/05/2015)

Revision : N°1 (10/09/2015)



DEGRAISSANT-NETTOYANT MOTEUR BIDON 10.5 KG – REFERENCE 14790

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Matériau des gants

Gants en néoprène.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:	liquide
Couleur:	ambré
Odeur:	caractéristique

Valeur du pH à 20°C: <11.5

Modification d'état

Point d'ébullition : 100°C

Point d'éclair non applicable

Température d'inflammation: 571,0 °C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20 °C: 1.11 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : entièrement miscible

9.2. Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5. Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'irritation:

de la peau: provoque une irritation cutanée.

des yeux: provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société : SODISE

selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Version : N°1 (18/05/2015)

Revision : N°1 (10/09/2015)



DEGRAISSANT-NETTOYANT MOTEUR BIDON 10.5 KG – REFERENCE 14790

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indication AOX: Ne contient pas de composé AOX

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du PH. Une valeur du PH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du PH est réduite considérablement : après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA

UN3266

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.,
(HYDROCARBURE DE SODIUM)

IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXYDE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe
Étiquette

8 (C5) Matières corrosives.
8

IMDG, IATA



Class
Label

8 Matières corrosives.
8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Société : SODISE

selon REACH N°1907/2006/CE & N°453/2010

Version : N°1 (18/05/2015)

Revision : N°1 (10/09/2015)



DEGRAISSANT-NETTOYANT MOTEUR BIDON 10.5 KG – REFERENCE 14790

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler: 80

No EMS : F-A,S-B

Segregation groups: Alkasis

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 5L

Quantités exceptées (EQ) Code : E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur : 30ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur : 1000ml

Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., (HYDROXYDE DE SODIUM), 8 III

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

Pour les phrases de la préparation, voir au § 2.

Les phrases suivantes correspondent aux composants purs contribuant aux dangers s'il y en a (voir liste au §3), quelques soient leurs concentrations dans le produit et en aucun cas elles ne correspondent aux phrases de la préparation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

Contact : M.Philippe BENKEMOUN Tel : (33) 01 49 61 91 99

Acronymes et abréviations:

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2